

Association de Défense des Riverains de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse

Saint-Louis, le 27 janvier 2018.

M. Laurent Touvet, Préfet

M. Matthias Suhr, Direction de l'Aéroport

M. Frédéric Velter, Direction de l'Aéroport

M. Jean-Pierre LAVIELLE, Pdt du CA de l'EAP

M. Pierre-Yves BISSAUGE.

Adjoint au Directeur de la DGAC

Mme Michelle DESJARDINS,

Adjoint au Directeur de la DGAC

M. Christian Marty, Directeur DGAC/DSAC Nord-Est

M. Francis Gissinger, Membre de la CCI

Mme Patricia Schillinger, Sénatrice

Mme Catherine Troendle, Sénatrice

M. Jean-Luc Reitzer, Député

Mme Brigitte KLINKERT,

Présidente du Conseil Départemental 68

Mme Christèle Willer,

Vice-Présidente Région Grand Est

M. Fabian JORDAN,

Président de Mulhouse Alsace Agglomération

M. Alain Girny, Président St-Louis Agglomération

M. Jean Marie Zoellé, Maire de Saint-Louis

M. Gaston Latscha, Maire de Hésingue

Charte Trinationale pour la protection des riverains de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse

Mesdames, Messieurs,

Les associations de défense des riverains de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse de France, de Suisse et d'Allemagne ont signés la **Charte Trinationale** jointe, le 18 janvier 2018.

L'Aéroport de Bâle-Mulhouse se développe, en particulier son trafic nocturne. En 2030, ses opérateurs, le Canton de Bâle-Ville (par délégation de la Confédération) et l'Etat français, ont prévu une capacité de 147.000 mouvements (95.000 en 2017). La liaison ferroviaire drainera plus de passagers. Le tri des bagages, les tours de parking et des hôtels accompagnent cette expansion. Mais par ailleurs, aucun effort n'est visible pour recueillir, évaluer voire endiguer les effets néfastes de cette politique de croissance. De nombreuses études internationales sur les risques sanitaires sont ignorées. La nécessité d'un transport aérien sans limite pour raison économique est mise en avant sans jamais apporter de chiffres ni d'arguments sérieux pour l'étayer.

C'est pourquoi, avec cette charte, nous voulons entrer résolument dans l'ère d'un transport aérien raisonné et durable. Avec la Charte Trinationale nous exprimons des revendications communes et notre volonté de veiller à leur mise en œuvre.

Notre démarche, fruit d'un long travail commencé depuis des années, poursuit des buts similaires à ceux des votes du Parlements de Bâle-Campagne, des 40 communes de Saint-Louis Agglomération et de l'Eurodistrict Trinational de Bâle, ETB.

Notre Charte contient des propositions mûrement réfléchies, qui tendent à sécuriser l'avenir des communes riveraines et de l'Aéroport. Notre but est l'amélioration de la qualité de vie et de la santé des riverains, mais également de clarifier les options et limites du développement du transport aérien sur un aéroport périurbain, comme celui de Bâle-Mulhouse.

Ainsi la deuxième mesure propose le plafonnement des mouvements et/ou la limitation des évènements aériens (bruit, survol, avions bruyants) pour certaines tranches horaires. Le plafonnement est une mesure couramment adoptée sur les aéroports pour réduire les nuisances, même à Bâle :

- a) Les atterrissages par le Sud sont limités à 10% du total des atterrissages,
- b) Les décollages directs vers le Sud sont limités à 8 par jour et autorisés seulement de 7h à 22h
- c) L'interdiction des avions les plus bruyants du Chapitre 3 entre 22h et 6h, le décollage obligatoire des avions entre 22h et 7h à partir du seuil de piste en piste 15 vers le Sud

Rappelons que la France s'est engagée depuis 2009, dans la loi dite de programmation relative à la mise en œuvre du « Grenelle de l'environnement », à réduire de 50% le bruit perçu autour des aéroports, de 50% la consommation de carburant et de 80% les émissions d'oxydes d'azote (NOx) d'ici 2020. Le transport aérien doit participer au même titre que les autres activités à la réduction des émissions polluantes et du bruit.

Nous en appelons à vous, responsables politiques et économiques, le développement sans limite a des conséquences néfastes sur notre santé et l'environnement. Il convient de les prendre compte. Il est urgent d'avoir une approche équilibrée reposant sur trois piliers, l'économie, le social et l'environnement. Le transport aérien est un domaine complexe aux interactions nombreuses. Les choix et orientations doivent être transparents et démocratiques.

Nous attendons de votre part une proposition de rendez-vous pendant lequel nous pourrions discuter de la mise en place de mesures appropriées. Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Bruno Wollenschneider Président

Copies:

M. Gilbert Stimpflin. Président CCI Mulhouse

M. Thomas Zeller, Maire de Hégenheim

M. Jean-Paul Meyer, Maire de Blotzheim

M. Jacques Ginther, Maire de Bartenheim

M. Schnitt Fernand, Mairie Wentzwiller

Mme Chantal Beer-Demander, Présidente de l'UFCNA

M. Joseph Baumann, Alsace Nature

M. Philippe Knibiely, Directeur Petite Camargue Alsacienne

ACNUSA

BISF, FORUM, SV, GV

Aux membres du Comité de l'ADRA

Pièces iointes :

Charte Trinationale - Charta Trinational 2018018 FR.pdf

Dossier de presse - Trinationale Pressekonferenz Mappe 20180118 BWO V1.pdf